République Française

POLI Nº 11/2021 CC/MCB

/

Département LOIRET

Canton CHALETTE SUR LOING

Commune AMILLY Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

<u>Objet</u>: Création d'une voie verte cycles / piétons de la rue des Hautes-Maisons jusqu'au n°211 de la rue du Gros Moulin (RD 943)

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.431-9, et R. 417-10,

Considérant que la prise en compte du déplacement des piétons et des cyclistes de la rue des Hautes-Maisons jusqu'au n°211, rue du Gros Moulin (RD 943) nécessite de prendre toutes les mesures propres à assurer le déplacement et la sécurité des usagers,

## ARRETE

ARTICLE 1er: Une voie verte cycles / piétons située de la rue des Hautes-Maisons jusqu'au n°211 rue du Gros Moulin (RD 943, aménagée sur une chaussée prévue à cet effet, sera réservée à l'usage exclusif des piétons et des deux roues non motorisés. La voie verte est interdite à tout véhicule à moteur.

<u>ARTICLE 2</u>: Les cyclistes empruntant cette piste devront respecter la priorité des piétons et céder le passage aux autres usagers à chaque extrémité ou voie traversée.

<u>ARTICLE 3</u>: En application de l'article R. 417-10-II-1 bis du Code de la Route, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule sur la voie verte sont interdits et qualifiés de gênant.

ARTICLE 4: La voie verte sera signalée réglementairement au moyen de panneaux C 115 et C 116. Une matérialisation au sol délimitera les espaces réservés à la circulation des cycles et des piétons.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### ARTICLE 5:

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Amilly,

# ARTICLE 6:

Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

## ARTICLE 7:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY Le 06 mai 2021 Signé Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme, Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Christian CARON-PERROUD, 8ème Adjoint à la Sécurité, Prévention